

Question orale

Evere, le 26 juin 2021

Conseiller(ère) communal(e) : Philippe Michotte

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Secrétaire communal,

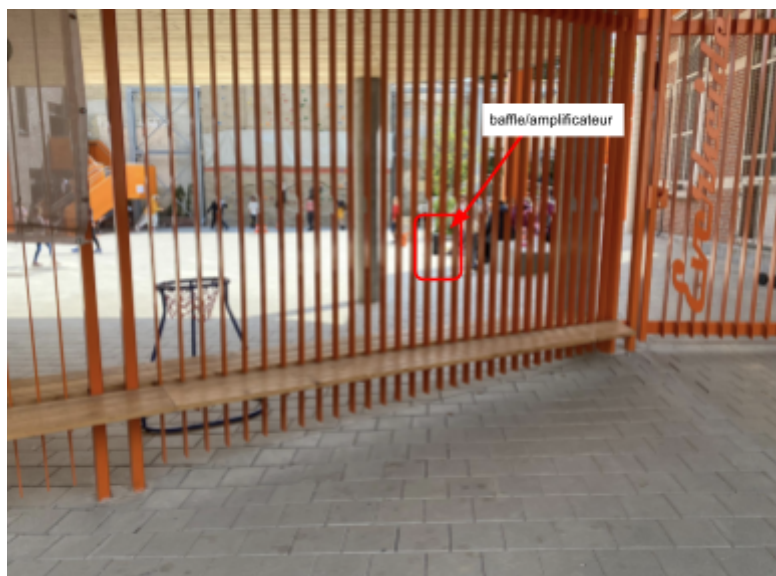
OBJET : Diffusion de musique dans la cour de l'école Everheide pendant les récréations.

Certains disent que la musique est un bruit coûteux. Je ne suis pas d'accord, j'adore la musique.

Cependant, la musique mal diffusée peut entraîner d'importants dégâts physiologiques chez les personnes qui en subissent les décibels (dB); et donc des dégâts coûteux pouvant aller jusqu'à la perte d'ouïe sur certaines fréquences ou en totalité. Être malentendant est un vrai handicap pénalisant les personnes qui en souffrent jusqu'à la fin de leur vie.

Je vous écris donc afin de porter à votre attention que régulièrement l'école d'Everheide diffuse de la musique pendant certaines récréations (principalement le midi). Ces diffusions de musique se font avec des niveaux sonores qui me semblent très élevés.

Bien entendu, la perception des sons qui nous entourent est fortement subjective et dépend de la sensibilité de chacun. J'ai donc essayé d'objectiver le niveau sonore de cette musique diffusée à l'école Everheide en le mesurant en dB (décibel), à l'aide d'une application sur smartphone, et en me positionnant sur le trottoir le long de la grille principale de l'école donnant sur la cour de récréation rue Pierre Mattheussens.



Je suis conscient que l'application et mon smartphone ne forment pas un sonomètre certifié par un organisme indépendant et ne peut être considéré comme un outil de mesure valable.

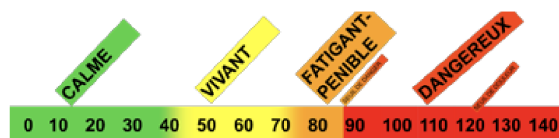
Cependant, ce moyen de mesure du bruit environnant donne une indication assez proche de la réalité.

Lors de ma mesure, je me situais à une dizaine de mètres (voir plus) de la source sonore (gros baffle/amplificateur sur roulette), et mon appareillage a mesuré 50-55 dB. En me référant à la documentation d'un fabricant de sirènes, je trouve qu'une source de 50-55db mesurée à une distance estimée de 10 m, correspond à une source sonore de 70-75db à 1m. Étant donné que l'appareil de diffusion n'était pas orienté vers ma position, cette configuration diminue d'autant la mesure du niveau sonore faite par mon smartphone. (<https://www.kama.co.za/application-guide/#1496658075748-38bc1d5c-fe8a>)



Je me pose donc les questions suivantes:

- Serait-il possible de mesurer le niveau sonore de sortie de l'équipement de diffusion avec un sonomètre certifié et qu'un spécialiste en la matière recommande aux surveillants les niveaux sonores à ne pas dépasser? Il existe une norme NBN S 01-400-2 : «Critères acoustiques pour les bâtiments scolaires» datant de 2012 définissant des critères précis à respecter.
- Est-il utile de diffuser de la musique dans les oreilles des bambins à de tels niveaux sonores quand on sait que la pollution sonore est déjà importante dans les villes tout au long de la journée (le bas d'Evere est tellement souvent survolé par des avions bruyants volant à basse altitude)? C'est pendant le jeune âge que les oreilles se forment et risquent d'être endommagées.
- Est-ce nécessaire cette surexposition des enfants à de la musique qu'il faut considérer comme du bruit lorsque diffusée en plein air à "fond les manettes"? Si ma mesure se rapproche de la réalité, nous nous rapprochons d'un seuil considéré comme "FATIGANT-PENIBLE"



https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/be_dp_bruit_fr.pdf

- Quant au choix de la musique, je n'ai pas d'avis, mais pourrait-on diffuser autre chose qu'un genre de musique style "boîte de nuit - BOUM BOUM BOUM" imposé aux habitants de la rue Pierre Mattheussens pendant les récréations de l'école? Musique qui devient un bruit gênant lorsqu'elle résonne dans la rue et se répercute sur les façades des maisons.
- Y a-t-il eu d'autres plaintes du quartier à ce sujet?
- Et quid de la Sabam puisque c'est une diffusion publique?

[Vous pourrez entendre un échantillon sonore enregistré dans la rue Mattheussens en cliquant le lien \(les 20 premières secondes correspondant à mon déplacement à partir de chez moi jusqu'à l'endroit de la mesure\).](#) Il est également possible de se faire une idée des activités sonores/musicales de l'école en visionnant les vidéos postées sur Facebook par l'école Everheide.

En résumé, le problème que je perçois consiste en ce que la personne chargée de la diffusion essaye de couvrir le niveau sonore "naturel" de la cour de récréation (cris d'enfants) pour que ces enfants puissent entendre cette musique. Or pour couvrir un son il faut un autre son d'une puissance de loin supérieure. Plus simplement, à chaque fois que le niveau s'élève de 10 dB, on entend deux fois plus fort. Du coup, pour avoir un son qui couvre les cris des enfants dans la cour de récréation, il faut un niveau sonore de +7 à +10 dB. Ceci incite dès lors les enfants à crier encore plus fort pour s'entendre, et l'animateur d'augmenter le niveau sonore de la musique .. et un phénomène d'entraînement assourdissant pour ces enfants s'installe.

J'oserais conseiller que le niveau sonore de la diffusion de la musique à l'école Everheide soit simplement inférieur ou du même ordre de grandeur en dB que le niveau sonore "naturel" de la cour de récréation.

En vous remerciant,

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Secrétaire communal, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Philippe Michotte